

COMMUNE de LES IFFS : 2022 - 02

République Française

Compte rendu des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 février 2022  
-----

Convocation affichée et envoyée le 21/02/2022

L'an **deux mille vingt-deux et le vingt-huit février** à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de LES IFFS, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Yves JULLIEN, maire.

**En exercice** : 10

**Présents** : M. Jean-Yves JULLIEN, Mme ARBEY Claire, M. ATTIMONT Joseph, M. BOURSAULT Claude, Mme BUSNEL Evelyne, Mme FAURE Odile, Mme LEMAIRE Nicole, M. RADENAC Dominique, M. REGNAULT Yann, M. RUFFAULT Raphaël.

**Absents excusés** : /

**Secrétaire de séance** : Raphaël RUFFAULT

**Désignation du secrétaire de séance et Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 janvier 2022**

▪ Le procès-verbal de la réunion du 17 janvier 2022, dont un exemplaire a été adressé à chaque membre, est soumis à l'approbation du Conseil.

En l'absence d'objection, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 janvier 2022 est **validé** par les membres du Conseil Municipal.

DELIBERATION 28.02.22-009 **Montants des subventions accordées aux associations demandeuses pour 2022**

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions reçues en mairie et rappelle que la commission Finances s'est réunie le 23 février dernier pour les étudier.

Il rappelle également que les associations de la commune bénéficient une fois par an de la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes (non cumulable).

Propositions de subventions à accorder pour 2022 :

Associations commune bénéficiaires	Montant	Observations
Comité des fêtes	500 €	
Les Iffs Accueil	75 €	
Club Saint-Fiacre	75 €	
Les Amis du patrimoine des Iffs	75 €	
Rail miniature	50 €	
<b>TOTAL subventions associations de Les IFFS 2022</b>	<b>775 €</b>	

Organismes hors commune bénéficiaires	Montant	Observations
Couture et soi - Saint-Brieuc des Iffs	50 €	
OSBR – Office des sports Bretagne Romantique	0 €	
ADMR - Irodoüer	100 €	
Familles Rurales – Accueil de loisirs	0 €	Aucune demande déposée, Pas d'enfant inscrit cette année
AFEL	1 000 €	
APF France Handicap/ UDAF35	0 €	
Organiste Tinténiac	50 €	
Comice Agricole	285 €	(1 € par habitant)
Les Restaurants du Cœur	0 €	
Association des Laryngectomisés et mutilés de la voix	0 €	
Centre de vaccination CCBR	0 €	
Secours catholique d'Ille et Vilaine	0 €	
Football club Tinténiac-St Domineuc	0 €	
Solidarité Paysans Bretagne	0 €	
PIVEA	0 €	
<b>TOTAL associations &amp; Organismes Hors Commune</b>	<b>1 485 €</b>	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS 2022</b>	<b>2 260 €</b>	

Pour l'année 2022, les propositions ci-dessus sont adoptées à l'unanimité.

Le Conseil Municipal *décide d'accorder* le versement des montants proposés dans le tableau ci-dessus soit une subvention totale de **2 260,00 €**.

#### DELIBERATION 28.02.22-010 **Demande d'aide exceptionnelle de LAPI**

Monsieur le Maire fait lecture de la demande de l'association Les Amis du Patrimoine des IFFS (LAPI) qui a pour projet de restaurer le four à pains d'un administré de la commune avec la collaboration de Tiez Breiz, une association régionale spécialisée dans la rénovation de bâti ancien. Ainsi LAPI sollicite un soutien financier pour ce projet.

*Après délibération, par :*

- 4 voix **POUR** 200 €
- 1 voix à **PLUS de** 200 € (Yann REGNAULT propose 1 000 € )
- 3 voix à **MOINS de** 200 € sans proposer de montant
- 2 **Abstenions**

Il est décidé d'**ACCORDER** une aide de 200 € sur présentation du plan de financement et de factures acquittées.

DELIBERATION 28.02.22-011 **Renouvellement du contrat de travail de l'employé communal des Espaces verts**

Monsieur le maire rappelle que monsieur HOCQUET Antoine, agent technique des Espaces verts, est en contrat de travail de 12 heures par semaine le jeudi et le vendredi depuis le 19 avril 2021 pour une durée de 1 an ; son contrat se termine donc le 18 avril prochain.

Une prolongation de son contrat de travail pour une durée de 1 an (avec 12 heures par semaine) est proposée soit jusqu'au 18 avril 2023.

**Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :**

- **D'APPROUVER** le renouvellement du contrat de travail de monsieur HOCQUET Antoine sur 12 heures par semaine jusqu'au 18 avril 2023.
- **De notifier à l'agent les points à améliorer**
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à son exécution.

DELIBERATION 28.02.22-012 **Constitution d'une commission pour la reprise du café restaurant en gérance suite à l'appel à candidature**

Suite au non renouvellement du bail du Café Restaurant Saint-Fiacre ainsi que du logement attenant par madame FOROGER Anne-Gabrielle, un appel à candidature pour recruter un nouveau gérant a été lancé.

La date limite de réception des dossiers de candidature est fixé au vendredi 04 mars 2022 avec une audition des candidats en mars et avril d'où la nécessité de constituer une commission en charge d'analyser les dossiers reçus et recevoir les candidats afin de se positionner sur le choix du dossier à retenir.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux intéressés de bien vouloir se manifester pour intégrer cette commission.

Monsieur JULLIEN Jean-Yves, Monsieur REGNAULT Yann, Madame ARBEY Claire , Madame FAURE Odile, Monsieur RADENAC Dominique se portent volontaires.

Après délibération et **à l'unanimité**, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la commission de Reprise du Café-Restaurant avec les membres suivants :

- Jean-Yves JULLIEN,
- Yann REGNAULT,
- Claire ARBEY
- Odile FAURE
- Dominique RADENAC

## Questions et Informations diverses :

- Présentation par M.le Maire du Rapport d'expertise de DEKRA sur les bâtiments communaux et l'aire de jeux en énumérant les mises aux normes qu'il va falloir effectuer rapidement. Des devis ont déjà été demandés auprès de 2 électriciens et la balançoire de l'aire de jeux a été retirée jusqu'au remplacement d'une pièce.
- M.le Maire a effectué la visite annuelle des appartements communaux et relevé les demandes des locataires concernant des améliorations à apporter aux logements. Un menuisier est venu sur place afin de contrôler l'étanchéité des fenêtres et chiffrer les travaux à entreprendre. (Changement de persiennes et aérations intérieures à revoir)
- Point sur la reprise du Café restaurant Saint-Fiacre : Les visites du commerce et du logement au-dessus par plusieurs candidats ont eu lieu et se poursuivent ; plusieurs dossiers de candidature ont été retirés
- Demande d'une administrée sur des aides de la commune auprès des centres de loisirs du secteur : Monsieur le Maire a rappelé que des subventions sont accordées chaque année à l'AFEL et à Familles Rurales qui nous transmettent les listes nominatives d'administrés qui fréquentent ces associations. Si toutefois des personnes rencontrent des difficultés pour régler les factures du centre de loisirs, Yann REGNAULT suggère de les diriger vers le CCAS qui étudiera les dossiers au cas par cas.
- Point sur le cimetière : une réflexion sur la poursuite du projet de création d'un nouveau cimetière a été évoquée car après un échange avec les pompes funèbres HIGNARD il en ressort que le cimetière actuel pourrait encore accueillir une dizaine de places ce qui soulève la question de savoir s'il ne serait pas préférable de décaler d'un ou 2 ans le lancement de la création du nouveau cimetière. La commission cimetière doit se réunir pour en rediscuter.
- Achat mutualisé d'un véhicule avec Saint-Brieuc des Iffs : M. le Maire informe le conseil que la commune de Saint-Brieuc des Iffs va acquérir un véhicule de fonction et qu'une convention pourrait être signée ensemble afin de mutualiser cet achat.
- Projet d'un nom à donner pour la création d'une association des Anciens combattants
- Accueil de la caravane ARTOUTAÏ sur la commune (expérience artistique) : tous les élus y sont favorables.
- Information sur les raccordements au réseau électrique SDE35 et leurs tarifs
- Information sur les tarifs 2022 du SMICTOM VALCOBREIZH qui augmentent.
- Tableau des permanences à établir pour les prochaines élections présidentielles.
- Rappel des dates des prochaines élections :
  - Présidentielles : 1<sup>er</sup> tour le 10/04/2022 - 2<sup>ème</sup> tour le 24/04/2022
  - Législatives : 1<sup>er</sup> tour le 12/06/2022 - 2<sup>ème</sup> tour le 19/06/2022

La prochaine réunion de conseil a été fixée au **lundi 28/03/2022 à 20 heures**.

FIN DE SÉANCE à 22 heures 30